

Les salaires en temps de guerre

(Suite de la page quatre)

rissent l'espoir chimérique que la vie peut continuer comme à l'ordinaire, ou qu'ils aient l'intention d'exploiter les possibilités que présente la guerre. Croient-ils que nous pouvons placer les travailleurs de l'usine dans les forces armées, que nous pouvons produire des quantités jusqu'ici inconcevables de munitions et de matériel de guerre, et en même temps accroître la production d'articles et de services d'ordre civil plus que par le passé? Ou veulent-ils dire qu'ils ont l'intention de s'accaparer aux dépens de la grande majorité de la population une plus large part de la production inévitablement décroissante — ou tout au moins non croissante — des produits d'ordre civils?

Le Canada n'a pas encore senti le choc de la guerre. Nos foyers n'ont reçu aucune bombe. Les mortalités sur le front ont été peu nombreuses. Nous n'avons pas été rationnés. Nous n'avons pas eu la conscription. L'état relâché de notre économie, notre pouvoir inutilisé en hommes et en machines, nous ont permis de répondre à l'effort de guerre chez nous avec peu ou pas de sacrifice. Mais nous berçons des illusions si nous nous imaginons pouvoir gagner la guerre à profit, avec des salaires réels et un niveau général de vie plus élevés.

L'arrêté en conseil C. P. 7440 ne demande en lui-même aucun sacrifice, sauf peut-être l'abandon de gains temporaires dont les travailleurs et les autres se verraient bientôt privés par l'inflation. Cet arrêté n'est qu'une tentative de stabilisation de la situation industrielle pour la durée de la guerre. Il s'efforce de prévenir la très grande inégalité de sacrifice qu'imposera l'inflation.

Chaque citoyen doit réfléchir à ce problème et s'il n'est pas convaincu il doit se poser les trois questions suivantes:

Est-ce que je désire être mieux partagé à la fin de la guerre que je le suis maintenant?

Est-ce que je crois réellement qu'il est possible pour tous les salariés d'être mieux partagés à la fin de la guerre qu'ils le sont maintenant?

Est-ce que mon objection à C.P.

7440 veut dire que je recommande que le gouvernement devrait abandonner tout effort de réglementation de l'inflation, et que je désire que les salaires, les prix et les profits se stabilisent d'eux-mêmes à leur niveau de guerre?

Nombre de personnes qui ont longuement réfléchi à la politique tracée par l'arrêté en conseil C. P. 7440 sont convaincues qu'elle est juste, et il est à souhaiter que ceux qui critiquent cette attitude, s'ils l'étudient davantage, conviendront qu'elle est juste. Ils doivent ou appuyer les principes posés par C. P. 7440, avec ou sans amendement, ou proposer une autre solution.
